

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°671

Du 26 avril au 2 mai 2013

Sommaire

[Agriculture](#)
[Concurrence](#)
[Droits fondamentaux](#)
[Economie / Finances](#)
[Energie](#)
[Libertés de circulation](#)
[Politique maritime et pêche](#)

[Appels d'offres](#)

[Publications](#)

[Manifestations](#)

ENTRETIENS EUROPEENS – VENDREDI 31 MAI - BRUXELLES



LA PRATIQUE DU RENVOI PRÉJUDICIEL

Programme avec mention des intervenants en ligne :
cliquer [ICI](#)
Pour vous inscrire :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France :
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>

ENTRETIENS EUROPEENS – VENDREDI 21 JUIN - BRUXELLES



LA PROCÉDURE CIVILE EUROPÉENNE

Programme avec mention des intervenants en ligne :
cliquer [ICI](#)
Pour vous inscrire :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France :
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>

Production biologique / Système de contrôle / Règlement d'exécution / Publication (30 avril)

Le [règlement d'exécution 392/2013/UE](#) modifiant le règlement 889/2008/CE en ce qui concerne le système de contrôle de la production biologique a été publié, le 30 avril dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Celui-ci révisé les modalités du système de contrôle instauré par le [règlement 834/2007/CE](#) relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, notamment les règles relatives à la transmission et à l'échange des informations pertinentes sur les produits. Ce règlement s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2014. (SB)

[Haut de page](#)

Abus de position dominante / Google / Engagements / Invitation à présenter des observations / Publication (26 avril)

La Commission européenne a publié, le 26 avril dernier, une [communication](#) invitant les tiers intéressés à présenter leurs observations sur les engagements proposés par Google Inc. (« Google », Etats-Unis). Ces engagements visent à écarter les craintes de la Commission relatives à d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles de la part de Google, notamment, sur les marchés de la recherche sur Internet, de la publicité contextuelle en ligne et de l'intermédiation publicitaire liée aux recherches en ligne dans l'Espace économique européen. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations sur ces engagements, avant le 26 mai 2013, sous le numéro de référence AT.39740/Google, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-GOOGLE-CASES@ec.europa.eu, par télécopie au 00 32 2 295 01 28, ou par voie postale à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction Générale de la Concurrence, Greffe Antitrust, B-1049, Bruxelles. (SC)

Aide d'Etat / Soutien au secteur cinématographique / Consultation (30 avril)

La Commission a lancé, le 30 avril dernier, une [consultation publique](#) sur l'évaluation des aides d'Etat pour les films et autres œuvres audiovisuelles (disponible uniquement en anglais). Celle-ci vise à recueillir l'avis des parties prenantes sur un projet de [communication](#) sur les aides d'Etat en faveur des œuvres cinématographiques et autres œuvres audiovisuelles, dont la rédaction résulte d'une première consultation publique lancée en mars 2012. Le projet de communication prévoit, notamment, une extension du champ des activités couvertes par les règles sur les aides d'Etat pour inclure toutes les phases de la création d'une œuvre audiovisuelle. La version définitive de la communication sera adoptée en juillet 2013. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations, avant le 28 mai 2013, par courrier électronique à l'adresse suivante : stateaidgreffe@ec.europa.eu (SB)

Entente et abus de position dominante / Secteur de l'eau / Procédure formelle d'examen / Clôture (30 avril)

La Commission européenne a décidé, le 30 avril dernier, de clore la procédure d'enquête relative à des pratiques anticoncurrentielles concernant, d'une part, les entreprises françaises SAUR, Suez Environnement / Lyonnaise des Eaux et Veolia et, d'autre part, la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau. L'enquête portait sur l'existence d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la gestion déléguée des services d'eau potable et d'assainissement des eaux usées en France. L'investigation approfondie de la Commission n'a pas permis d'établir l'existence d'une infraction aux règles européennes de concurrence (cf. *L'Europe en Bref* n°621). (SC) [Pour plus d'informations](#)

France / Aide d'Etat / EDF / Procédure formelle d'examen (2 mai)

La Commission européenne a décidé, le 2 mai dernier, d'ouvrir à nouveau une enquête approfondie concernant certaines mesures fiscales relatives au réseau de transport d'électricité appliquées à Electricité de France (EDF), après la confirmation de l'annulation de sa [décision](#) initiale par la Cour de justice de l'Union européenne en juin 2012 (*Commission / EDF, aff. C-124/10, cf. L'Europe en Bref* n°636). La Cour avait, en effet, validé l'analyse du Tribunal de l'Union européenne qui avait, dans un arrêt du 15 décembre 2009, annulé la décision litigieuse au motif que la Commission, en examinant la requalification des provisions en dotation de capital effectuées par les autorités françaises, n'avait pas vérifié si un investisseur privé aurait procédé à un investissement d'un montant comparable dans des circonstances similaires (*EDF / Commission, aff. T-156/04, cf. L'Europe en Bref* n°549). Par conséquent, la Commission a ouvert à nouveau et étendu le champ de son enquête, afin de vérifier la rationalité économique et la rentabilité escomptée à l'époque de la requalification des provisions comptables, à l'aune du comportement qu'aurait eu un investisseur privé à l'égard de la même entreprise dans des circonstances similaires. L'ouverture d'une enquête donne aux tiers la possibilité de présenter des observations, mais elle ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure. (SC) [Pour plus d'informations](#)

France / Aide d'Etat / Groupe PSA Peugeot Citroën / Restructuration / Procédure formelle d'examen (2 mai)

La Commission européenne a décidé, le 2 mai dernier, d'ouvrir une enquête approfondie afin d'examiner si le plan de restructuration du groupe PSA Peugeot Citroën est compatible avec les règles de l'Union européenne relatives aux aides d'Etat (cf. *L'Europe en Bref* n°662). Ce plan prévoit, notamment, une restructuration de l'organisation industrielle et des structures administratives du groupe, ainsi qu'un projet de recherche et développement dans le domaine des technologies hybrides. Il a pour objectif, en outre, un retour à la viabilité de PSA Peugeot Citroën dès 2015 et comporte plusieurs mesures compensatoires afin de limiter les distorsions de concurrence. La Commission examinera les hypothèses sur lesquelles se fonde le plan de restructuration pour rétablir la viabilité de l'entreprise sur le long terme sans continuer à recourir à des aides publiques, afin de déterminer si elles sont suffisamment réalistes au regard, notamment, de l'évolution récente du marché automobile. La Commission vérifiera, également, que les mesures compensatoires prévues sont proportionnées aux distorsions de concurrence créées par les subventions octroyées. L'ouverture d'une enquête donne aux tiers la possibilité de présenter des observations, mais elle ne préjuge pas de l'issue finale de la procédure. (SC) [Pour plus d'informations](#)

France / Aide d'Etat / Secteur maritime / SNCM et CMN / Recouvrement de certaines aides incompatibles (2 mai)

La Commission européenne a ordonné à la France, le 2 mai dernier, de recouvrer certaines aides incompatibles versées à la Société Nationale Corse-Méditerranée (SNCM). En effet, elle a conclu, après une enquête approfondie, que les compensations de service public reçues depuis le 1^{er} juillet 2007 par la SNCM et la Compagnie Maritime de Navigation (CMN) pour la desserte maritime dite « de base » entre la Corse et Marseille, afin d'assurer la continuité territoriale, étaient conformes aux règles de l'Union en matière d'aides d'Etat applicables aux services publics. En revanche, la Commission a estimé que les aides perçues par la SNCM pour un service dit « complémentaire » destiné à couvrir les périodes de pointe pendant la saison touristique ne compensaient aucun besoin réel de service public et avaient procuré un avantage injustifié à la SNCM. En effet, la Commission a considéré que l'octroi de compensations pour ce service n'était pas justifié dans la mesure où les opérateurs présents sur le marché étaient en mesure de répondre à la demande des usagers pour la période de pointe (cf. *L'Europe en Bref* n°638). (SC) [Pour plus d'informations](#)

Feu vert à l'opération de concentration Deutsche Bahn / Veolia Transport Central Europe (2 mai)

La Commission européenne a décidé, le 2 mai dernier, de ne pas s'opposer à l'opération de concentration par laquelle l'entreprise Deutsche Bahn A.G. (Allemagne), par l'intermédiaire de sa filiale DB Mobility Logistics A.G., acquiert le contrôle exclusif de l'entreprise Veolia Transport Central Europe (Allemagne), membre du groupe Veolia Transport Transdev Group (France), par achat d'actions (cf. *L'Europe en Bref* n°668). (SC)

Notification préalable de l'opération de concentration Syral China Investment / Wilmar China New Investments / Liaoning Jinxin Biology & Chemistry (1^{er} mai)

La Commission européenne a reçu notification, le 24 avril dernier, d'un [projet de concentration](#) par lequel l'entreprise Syral China Investment (« Syral China »), appartenant au groupe Tereos (France) et l'entreprise Wilmar China New Investments Pte. Ltd. (« WCNI »), appartenant au groupe Wilmar (Singapour), souhaitent acquérir le contrôle en commun de l'entreprise Liaoning Jinxin Biology & Chemistry Co. Ltd., actuellement contrôlée par Wilmar. Syral China, société de droit belge, est membre du groupe agro-industriel coopératif français Tereos spécialisé dans la première transformation de la betterave, de la canne et des céréales, en une gamme complète de sucres, de produits amylacés, d'alcools, de bioéthanol, de coproduits destinés à l'alimentation animale et d'énergie électrique. WCNI, société de droit singapourien, est membre du groupe agroalimentaire asiatique Wilmar dont les activités ont trait à la culture du palmier à huile, la trituration des graines d'oléagineux, la transformation et la commercialisation d'huiles alimentaires, la production de graisses à usages spéciaux, de produits oléochimiques et de biodiesel, ainsi qu'à la transformation et la commercialisation de céréales. Liaoning Jinxin Biology & Chemistry Co. Ltd est une société spécialisée dans la production et la vente d'amidon de maïs indigène, de farine de gluten de maïs, de germes de maïs et de produits à base de gluten de maïs destinés à l'alimentation humaine et animale. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs observations, avant le 11 mai 2013, par télécopie au 00 32 2 296 43 01, par courrier électronique à l'adresse suivante : COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.6899 – Syral China Investment/Wilmar China New Investments/Liaoning Jinxin Biology & Chemistry, à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction générale de la concurrence, Greffe des concentrations, 1049 Bruxelles, Belgique. (SC)

[Haut de page](#)

DROITS FONDAMENTAUX

Détention provisoire / Contrôle de la légalité de la détention / Arrêt de la CEDH (30 avril)

Saisie d'une requête dirigée contre l'Ukraine, la Cour européenne des droits de l'homme a, notamment, interprété, le 30 avril dernier, les articles 5 et 18 de la Convention européenne des droits de l'homme relatifs,

respectivement, au droit à la liberté et à la sûreté et à la limitation de l'usage des restrictions aux droits (*Timochenko c. Ukraine, requête n°49872/11* - disponible uniquement en anglais). La requérante, Ioulia Timochenko, ancienne Premier Ministre de l'Ukraine, a été condamnée en 2011 à une peine de 7 ans d'emprisonnement pour abus de pouvoir ou de fonctions officielles, après avoir passé plusieurs mois en détention provisoire. Elle allègue que sa détention provisoire était arbitraire et n'avait pas de base légale, qu'elle n'a pas été en mesure de contester la légalité de celle-ci et qu'elle n'a disposé d'aucun droit à réparation. La Cour relève, tout d'abord, que, contrairement aux exigences de l'article 5 de la Convention, la détention provisoire a été ordonnée pour une période indéterminée et que les justifications avancées par les juridictions ukrainiennes ne dénotaient aucun risque que cette dernière ne se soustraie à la justice. La Cour souligne, ensuite, que le contrôle de légalité de la détention ne répondait pas aux exigences de l'article 5 §4 de la Convention relatif au droit à un examen à bref délai par un juge de la régularité de la détention, en ce que les décisions pertinentes se limitaient, notamment, à affirmer l'impossibilité de faire appel contre une décision de modifier une mesure préventive ordonnée pendant l'examen d'une affaire pénale. La Cour relève, en outre, que, contrairement à l'article 5 §5 de la Convention relatif au droit à réparation pour une détention illégale, le droit ukrainien ne prévoit aucune procédure permettant de demander réparation pour une privation de liberté jugée contraire à l'article 5 par la Cour. Elle estime, enfin, que la restriction à la liberté de la requérante est contraire à l'article 18, lu en combinaison avec l'article 5 de la Convention car elle n'a pas été appliquée aux fins de la conduire devant l'autorité judiciaire compétente parce qu'il y avait des raisons plausibles de soupçonner qu'elle avait commis une infraction, mais pour d'autres motifs relatifs à son manque de respect allégué à l'égard du tribunal de première instance. Dès lors, la Cour conclut à la violation des articles 5 et 18 de la Convention. (SC)

[Haut de page](#)

ECONOMIE / FINANCES

Système européen de surveillance financière / Révision / Consultation publique (26 avril)

La Commission européenne a lancé, le 26 avril dernier, une [consultation publique](#) sur la révision du Système européen de surveillance financière (SESF). Celle-ci vise à recueillir l'avis des parties prenantes sur la réforme de la structure et de la performance des Autorités européennes de surveillance (AES), du Comité européen du risque systémique (CERS) et de l'ensemble du SESF, qui est opérationnel depuis 2010. Cette révision était prévue par le [règlement 1092/2010/UE](#) relatif à la surveillance macroprudentielle du système financier dans l'Union européenne et instituant un Comité européen du risque systémique, ainsi que par les 3 règlements instituant les Autorités européennes de surveillance : le [règlement 1093/2010/UE](#) instituant l'Autorité bancaire européenne, le [règlement 1094/2010/UE](#) instituant l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles et le [règlement 1095/2010/UE](#) instituant l'Autorité européenne des marchés financiers. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations, avant le 19 juillet 2013, en répondant à un questionnaire en ligne. (SB)

[Haut de page](#)

ENERGIE

Technologies et innovation énergétiques / Communication (2 mai)

La Commission européenne a publié, le 2 mai dernier, une [communication](#) intitulée « Technologies et innovation énergétiques ». Celle-ci pose les bases d'une stratégie pour permettre à l'Union européenne d'avoir un secteur technologique et d'innovation dans le domaine des énergies d'importance mondiale, qui puisse répondre aux défis des prochaines années. Elle met, notamment, l'accent sur le besoin d'accélérer l'innovation en matière de technologies de pointe à faible intensité carbonique, de réduire les coûts et d'accélérer l'introduction de nouvelles technologies sur le marché. A cet égard, la communication prévoit, notamment, le développement d'une feuille de route intégrée sur le système énergétique et la création d'une structure de coordination pour la promotion des investissements de recherche et d'innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique. (SB)

[Haut de page](#)

LIBERTES DE CIRCULATION

LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES

Libre circulation des travailleurs / Facilitation de l'exercice des droits / Proposition de directive (26 avril)

La Commission européenne a présenté, le 26 avril dernier, une [proposition de directive](#) relative à des mesures facilitant l'exercice des droits conférés aux travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs. Cette proposition vise à améliorer et à renforcer l'application pratique de l'article 45 TFUE relatif

à la libre circulation des travailleurs et du [règlement 492/2011/UE](#) relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union européenne. Le texte a, notamment, pour objectif de réduire la discrimination à l'encontre des travailleurs migrant dans l'Union pour cause de nationalité et de leur fournir les moyens nécessaires pour faire valoir leurs droits. A cet égard, les Etats membres seraient, notamment, tenus de mettre en place des structures à l'échelon national qui favoriseraient l'exercice du droit de circuler librement en informant les travailleurs souhaitant exercer ce droit et en aidant ceux qui font l'objet de discrimination fondée sur la nationalité. Ils devraient, par ailleurs, garantir aux travailleurs migrant une voie de recours appropriée à l'échelon national. (SC)

[Haut de page](#)

POLITIQUE MARITIME ET PECHE

Autorisation pour les activités de pêche / Révision du règlement / Consultation publique (26 avril)

La Commission européenne a lancé, le 26 avril dernier, une [consultation publique](#) sur la révision éventuelle du règlement relatif aux autorisations pour les activités de pêche (disponible uniquement en anglais). Celle-ci vise à recueillir l'avis des parties prenantes sur l'opportunité d'une révision du [règlement 1006/2008](#) concernant les autorisations pour les activités de pêche des navires de pêche communautaires en dehors des eaux communautaires et l'accès des navires de pays tiers aux eaux communautaires. Le principal objectif de cette révision serait de renforcer et de simplifier le cadre juridique existant, en conformité avec les politiques de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. En outre, la révision viserait à répondre aux problèmes de changements répétés de pavillon et d'accords privés de pêche pour les navires de pêche de l'Union en dehors des eaux de l'Union. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations, avant le 19 juillet 2013, en répondant à un questionnaire en ligne. (SB)

[Haut de page](#)



Les appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

FRANCE

CA Les Portes de l'Essonne / Services de conseils et de représentation juridiques (27 avril)

La Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne a publié, le 27 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2013-S 083-140114, JOUE S83 du 27 avril 2013*). Le marché porte sur la mise en place d'un accord-cadre pour la réalisation de prestations d'assistance, de conseils juridiques, de rédaction d'actes en vue de la défense des intérêts de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne tant en défense qu'en demande, ainsi que sa représentation en justice. Le marché est divisé en 6 lots, intitulés respectivement : « Droit public économique », « Urbanisme et aménagement », « Droit de la fonction publique et Droit du travail/social », « Droit administratif général », « Droit privé général » et « Droit pénal ». La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **5 juin 2013 à 12h**. (SB)

Conseil général de Seine-et-Marne / Services juridiques (2 mai)

Le Conseil général de Seine-et-Marne a publié, le 2 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2013-S 085-144512, JOUE S85 du 2 mai 2013*). Le marché porte sur la mise en place d'un accord-cadre pour la réalisation d'une mission d'assistance technique aux acquisitions

foncières pour les opérations de voirie du département de Seine-et-Marne. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **12 juin 2013 à 15h**. (SB)

CPAM Cergy-Pontoise / Services de conseils et de représentation juridiques (26 avril)

La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Cergy-Pontoise a publié, le 26 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2013/S 082-138374, JOUE S82 du 26 avril 2013*). Le marché porte sur la réalisation de prestations d'accompagnement de la clientèle au sein des 6 sites de la CPAM du Val d'Oise. La durée du marché est d'1 an à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **3 juin 2013 à 16h**. (SB)

EPGD / Services de conseils et de représentation juridiques (2 mai)

L'Etablissement public de gestion du quartier d'affaires de la Défense (EPGD) a publié, le 2 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2013/S 085-144217, JOUE S85 du 2 mai 2013*). Le marché porte sur la réalisation de prestations d'assistance, de conseils et de représentation juridiques. Le marché est divisé en 9 lots, intitulés respectivement : « Aménagement, domanialité et patrimoine », « Droit des contrats publics et opérations complexes et droit public économique », « Droit social », « Droit administratif général et droit des collectivités territoriales », « Nouvelles technologies et droit de la propriété intellectuelle », « Droit fiscal », « Droit des assurances », « Santé et sécurité au travail – risques professionnels » et « Droit commercial - droit des sociétés ». Le marché est réservé à la profession d'avocat. La durée du marché est d'1 an à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **3 juin 2013 à 12h**. (SB)

Etablissement français du sang / Services de conseils et d'information juridiques (27 avril)

L'Etablissement français du sang a publié, le 27 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et d'information juridiques (*réf. 2013/S 083-140156, JOUE S83 du 27 avril 2013*). Le marché porte sur la réalisation de consultations juridiques et de prestations d'assistance et d'accompagnement en matière d'encadrement juridique de certaines activités de monopole de l'Etablissement français du sang. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **6 mai 2013 à 12h**. (SB)

ONEMA / Services de conseils et de représentation juridiques (30 avril)

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) a publié, le 30 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2013/S 084-142713, JOUE S84 du 30 avril 2013*). Le marché porte sur la réalisation de prestations de consultation juridique et de représentation en justice de l'ONEMA. Le marché est réservé à la profession d'avocat. La durée du marché est de 4 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **7 juin 2013 à 12h**. (SB)

SMALIM / Services de représentation légale (30 avril)

Le Syndicat mixte des aéroports de Lille-Lesquin et Merville (SMALIM) a publié, le 30 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services de représentation légale (*réf. 2013/S 084-142656, JOUE S84 du 30 avril 2013*). Le marché porte sur la mise en place d'un accord-cadre pour l'assistance technique, la réalisation d'études et de prestations de conseils relatifs aux aéroports de Lille-Lesquin et de Merville. Le marché est divisé en 3 lots, dont l'un est intitulé : « Questions juridiques ». Ce lot est réservé à la profession d'avocat. La durée du marché est de 3 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **21 juin 2013 à 12h**. (SB)

Ville de Rouen / Services juridiques (2 mai)

La ville de Rouen a publié, le 2 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2013/S 085-144488, JOUE S85 du 2 mai 2013*). Le marché porte sur la réalisation de prestations de gestion administrative, juridique, fiscale, comptable et financière pour la Société d'économie mixte Rouen Immobilier (SEMRI). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **10 juin 2013 à 16h45**. (SB)

Ville de Vélizy-Villacoublay / Services de conseils et de représentation juridiques (2 mai)

La ville de Vélizy-Villacoublay a publié, le 2 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2013/S 085-144213, JOUE S85 du 2 mai 2013*). Le marché porte sur la réalisation de prestations de conseils et de représentation juridiques pour la ville de Vélizy-Villacoublay. Le marché est divisé en 8 lots, intitulés respectivement : « Droit public », « Droit des marchés publics, des délégations de services public et des opérations complexes (partenariat public-privé, contrats de performance énergétique) », « Ressources humaines, fonction publique », « Droit des biens, de l'urbanisme et de l'environnement », « Droit de la propriété intellectuelle », « Droit de l'information des médias », « Droit de l'action sociale et de la santé » et « Droit civil et droit de la famille ». Le marché est réservé à la profession d'avocat. La durée du marché est d'1 an à compter de la date

d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **24 mai 2013 à 17h.** (SB)

ETATS MEMBRES DE L'UE (HORS FRANCE)

Bulgarie / Ministerstvo na finansite / Services de conseils et d'information juridiques (27 avril)

Ministerstvo na finansite a publié, le 27 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils et d'information juridiques (*réf. 2013/S 083-140270, JOUE S83 du 27 avril 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **31 mai 2013 à 16h30**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en bulgare](#). (SB)

Bulgarie / Stolichna obshtina / Services de conseils juridiques (2 mai)

Stolichna obshtina a publié, le 2 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils juridiques (*réf. 2013/S 085-144548, JOUE S85 du 2 mai 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **10 juin 2013 à 17h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en bulgare](#). (SB)

Espagne / Interbiak Bizkaiko Hegoaldeko Akzesibilitatea, S.A. / Services de conseils et de représentation juridiques (2 mai)

Interbiak Bizkaiko Hegoaldeko Akzesibilitatea, S.A. a publié, le 2 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2013/S 085-144356, JOUE S85 du 2 mai 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **14 juin 2013 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en espagnol](#). (SB)

Irlande / Railway Safety Commission / Services de conseils et de représentation juridiques (30 avril)

Railway Safety Commission a publié, le 30 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2013/S 084-142154, JOUE S84 du 30 avril 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **10 juin 2013 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (SB)

Pologne / Akademia Górniczo-Hutnicza im. Stanisława Staszica w Krakowie / Services de conseils en matière de brevets et de droits d'auteurs (30 avril)

Akademia Górniczo-Hutnicza im. Stanisława Staszica w Krakowie a publié, le 30 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils en matière de brevets et de droits d'auteurs (*réf. 2013/S 084-142384, JOUE S84 du 30 avril 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 mai 2013 à 9h30**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en polonais](#). (SB)

Pologne / Akademia Górniczo-Hutnicza im. Stanisława Staszica w Krakowie / Services de conseils en matière de brevets et de droits d'auteurs (27 avril)

Akademia Górniczo-Hutnicza im. Stanisława Staszica w Krakowie a publié, le 27 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils en matière de brevets et de droits d'auteurs (*réf. 2013/S 083-140013, JOUE S83 du 27 avril 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **16 mai 2013 à 9h30**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en polonais](#). (SB)

Pologne / Akademia Górniczo-Hutnicza im. Stanisława Staszica w Krakowie / Services de conseils en matière de brevets et de droits d'auteurs (26 avril)

Akademia Górniczo-Hutnicza im. Stanisława Staszica w Krakowie a publié, le 26 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils en matière de brevets et de droits d'auteurs (*réf. 2013/S 082-138337, JOUE S82 du 26 avril 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **10 mai 2013 à 10h30**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en polonais](#). (SB)

Pologne / Ministerstwo Rozwoju Regionalnego / Services de conseils juridiques (27 avril)

Ministerstwo Rozwoju Regionalnego a publié, le 27 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils juridiques (*réf. 2013/S 083-140021, JOUE S83 du 27 avril 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **17 mai 2013 à 10h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en polonais](#). (SB)

Pologne / Politechnika Wroclawska / Services de conseils et de représentation juridiques (2 mai)

Politechnika Wroclawska a publié, le 2 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2013/S 085-143808, JOUE S85 du 2 mai 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **10 juin 2013 à 10h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en polonais](#). (SB)

Slovaquie / Ministerstvo hospodárstva Slovenskej republiky / Services de conseils et de représentation juridiques (26 avril)

Ministerstvo hospodárstva Slovenskej republiky a publié, le 26 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2013/S 082-138125, JOUE S82 du 26 avril 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **12 juin 2013 à 9h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en slovaque](#). (SB)

Suède / Stockholms läns landsting / Services juridiques (26 avril)

Stockholms läns landsting a publié, le 26 avril dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2013/S 082-138102, JOUE S82 du 26 avril 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **3 juin 2013 à 23h59**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en suédois](#). (SB)

[Haut de page](#)



Publications

L'Observateur de Bruxelles



L'Observateur de Bruxelles, revue trimestrielle, vous permettra de vous tenir informé des derniers développements du droit de l'Union européenne.

Notre dernière édition :
Dossier spécial :
**« La famille sous le prisme
du droit de l'Union européenne »**

[Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles](#)

[Haut de page](#)

NOS MANIFESTATIONS



**RENCONTRES EUROPÉENNES
LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013
PRATIQUE DU LOBBYING PAR L'AVOCAT**

**Programme provisoire en ligne :
cliquer [ICI](#)**

Pour vous inscrire :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la
Délégation des Barreaux de France :
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>

**Judi 17 octobre 2013
AVOCATS, ACTEURS CLES DE L'ESPACE EUROPEEN DE JUSTICE**



A l'occasion de son 30^{ème} anniversaire, la Délégation des Barreaux de France organise un colloque ayant pour thème : « Avocats, acteurs clés de l'espace européen de justice ».

Le colloque s'articulera autour de trois ateliers, animés par des hauts fonctionnaires des institutions nationales et européennes et des avocats spécialistes, afin d'aborder ces matières sous un angle pratique et dynamique de manière à sensibiliser les praticiens du droit aux enjeux européens.

La pratique de la réponse aux appels d'offres et aux appels à propositions des institutions de l'Union européenne sera traitée de façon approfondie afin que les praticiens puissent faire un usage optimal du *vade-mecum* qui leur sera présenté.

Une attention particulière sera également prêtée aux questions de libre circulation et d'intégration des avocats en Europe.

Enfin, une analyse approfondie de l'impact du Traité de Lisbonne sur l'exercice professionnel de l'avocat sera menée, afin de mettre en exergue les garanties essentielles de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et de la CEDH que les avocats doivent mettre en œuvre, d'examiner le renforcement des droits procéduraux en matière pénale et d'étudier les nouveaux outils de l'e-Justice européenne pour la profession.

**Programme en ligne : cliquer [ICI](#)
Inscription en ligne : cliquer [ICI](#)**

ENTRETIENS EUROPEENS

Décembre 2013

Les derniers développements du droit européen de la concurrence

Programme à venir

Pour vous inscrire :

valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France :

<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>

[Haut de page](#)

AUTRES MANIFESTATIONS



3ème Séminaire Franco/Italien

3° Seminario Italo/Francese

LES REPONSES DU MONDE JURIDIQUE FACE A LA CRISE

LE RISPOSTE DEL MONDO GIURIDICO ALLA CRISI

Vendredi 31 mai et samedi 1^{er} juin 2013

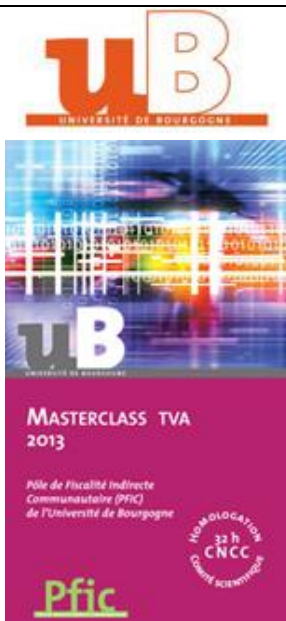
Venerdì 31 maggio e sabato 1 giugno 2013

MILAN / MILANO

Tribunale Milano – Salone Valente

Via Freguglia n. 14 - 20122 Milano

Programme, inscription et hébergement : [cliquer ICI](#)



MASTERCLASS TVA 2013

Cette formation permet de satisfaire à l'obligation de formation continue des avocats.

La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA, *l'Université de Bourgogne, à travers le Pôle de fiscalité indirecte communautaire (PFIC), propose un cycle de perfectionnement* (2 jours par mois, le jeudi et le vendredi: les 10 et 11 octobre, les 14 et 15 novembre et les 5 et 6 décembre 2013) qui accueillera sa 6^{ème} promotion en octobre prochain.

Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière.

Date limite de CANDIDATURE: 1^{er} juillet 2013

RENSEIGNEMENTS

- Pascale BLATTER - Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne
Tél : 03 80 39 53 54

pascale.blatter@u-bourgogne.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE (sur demande ou par téléchargement) :

- Site: droitfiscal.u-bourgogne.fr/

Cliquer sur l'onglet Professionnels puis sur Cycles et séminaire

[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu.

« *L'Europe en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@abogacia.es).

Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles,
François **CAULET**, Avocat au Barreau de Toulouse,
Lucie **CREYSSELS**, Avocate au Barreau de Paris et Marie **FORGEOIS**, Avocate au Barreau de Paris
Anne-Gabrielle **HAIE**, Juriste,
Sébastien **BLANCHARD** et Sabrina **CHERIF**, Stagiaires.

Conception :

Valérie **HAUPERT**



© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N°671 – 02/05/2013
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu